

inFO militante

N° 3344 du 23 juin au 6 juillet 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

L'EMPLOI ! D'ABORD !



© SEBASTIEN ORTOLA/REA

Pour les travailleurs, la préoccupation majeure c'est l'accès à l'emploi (p. 4 à 7)

La détermination de FO à défendre les services publics républicains (p. 11 à 14)

Avec plus de 20%, FO étend son audience dans les transports urbains (p. 17)



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

L'accès à l'emploi et les salaires sont les vrais « *sujets* »

- Des propos encore flous mais qui alertent.
- Retraites : le déficit du système se résorbera naturellement selon le rapport du COR.
- Chronologie d'une réforme interrompue.
- Assurance chômage : le Conseil d'État suspend la réforme.
- Le niveau de l'emploi reste inférieur à celui d'avant la crise.
- Jeunes : parlons d'abord de leur accès à l'emploi!

DROIT (page 9)

- PSE, CSE, redressement judiciaire et expert-comptable.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Renforcer les services publics est fondamental.
- La FGF-FO protège les principes de la fonction publique républicaine.
- La défense du service public, fil rouge de la Fédération FO Énergie et Mines.

INTERNATIONAL (page 16)

- Impôt sur les multinationales : un minimum bien minime.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Transports urbains : FO remporte la deuxième place aux élections professionnelles.
- Apave : FO mobilisée pour la défense des acquis sociaux.
- Renault : FO-Métaux signe l'accord pour « l'électrique français ».
- RS Isolsec : les salariés en grève depuis le 7 juin.
- Côtes-d'Armor : les salariés d'un établissement médico-social en lutte pour leurs conditions de travail.
- Les psychologues se mobilisent pour la santé mentale.

CONSOMMATION (page 21)

- Crédit immobilier : comment le rembourser par anticipation.

HISTOIRE (page 22)

Nécrologie

- Décès de Jacques Pé, ancien secrétaire confédéral.
- Francis Dufour, une leçon de résistance.

PORTRAIT (page 23)

- Alain André, nouveau secrétaire général de la Fédération Énergie et Mines
Au syndicat comme au rugby : l'esprit d'équipe toujours.



p. 11 à 14



p. 23

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juin 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

ASSURANCE CHÔMAGE : LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE RAISON À FO

« **M** o n b o n monsieur, c'est dur, reprenez-la », ironisait à notre rencontre le président de la République en février 2019, nous reprochant « de rendre la copie au gouvernement », disait-il quand nous faisons le constat que nous ne pourrions parvenir à un accord sur l'Assurance chômage.

Il feignait alors d'oublier que ce qu'il nous demandait, par la voie d'une lettre de cadrage du gouvernement, c'était de nous accorder sur une « réforme » consistant à réaliser une économie de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros sur les droits des demandeurs d'emploi ! Exactement ce que vient de sanctionner le Conseil d'État en suspendant la réforme contre laquelle FO et trois autres confédérations syndicales avaient déposé un recours. Certes, les journalistes relèvent que la décision du Conseil « ne remet pas en cause le principe de la réforme elle-même », mais le principe en question est celui, auquel tout le monde peut adhérer, de « favoriser les emplois durables ». Ce que le Conseil d'État sanctionne, c'est la méthode qui consiste à « pénaliser de manière significative les salariés » des « entreprises

qui recourent largement aux contrats courts », salariés « qui subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité » (ce que le même président de la République, sans doute trop éloigné des réalités, qualifiait publiquement de « combines »!).

Le Conseil d'État souligne aussi, fort à propos, le décalage entre la révision à la baisse du calcul de l'allocation pour ces salariés, qui aurait dû entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2021, et la mise en œuvre du bo-

C'est la réforme en elle-même qui est sanctionnée

nus-malus destiné à renchérir pour les entreprises l'usage des contrats courts, décalé au 1^{er} septembre et que FO estime trop partiel et insuffisant pour être suffisamment efficace.

C'est donc bien la réforme en elle-même qui est sanctionnée. Pas seulement son contexte. C'est pourquoi, dans sa réaction, FO en demande l'abandon définitif, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits, le rechargement des droits, et sur la dégressivité,

dont la principale finalité est de réaliser des économies pénalisant les travailleurs se trouvant sans emploi. De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à « un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous ». Nous l'avons encore porté auprès du Premier ministre, que nous avons rencontré à notre demande le lundi 21 juin, pour lui faire part des conclusions du Comité confédéral national réuni quinze jours auparavant.

La confédération a toujours dénoncé les slogans et les politiques qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire de l'échec des politiques économiques en matière sociale, a toujours combattu le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie. Nous ne faiblirons jamais à cet égard.

Nous expliquons depuis longtemps que c'est l'insuffisante ambition sociale des politiques économiques, l'abandon de l'industrie, l'opposition de la compétitivité à l'augmentation des salaires – qui n'ont ni empêché un chômage à des niveaux records, ni la précarité de se développer, ni les emplois à bas salaires de prospérer – qui conduisent à la défiance, génèrent l'abstention aux élections politiques, au risque d'aventures dangereuses pour la démocratie.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

L'accès à l'emploi et les sala

Des ministres arguent de la « *nécessité* » d'une réforme des retraites, le Medef aussi, le président de la République déclare prioritaire « *la question du travail et de la reprise d'activité* », mais fait des « *retraites* » un « *sujet* » sur lequel « *rien n'est exclu* ». Pour FO, relancer une telle réforme ferait porter le risque d'un « *conflit majeur* ». Reçue le 21 juin par le Premier ministre, la confédération a redit, entre autres, que « *l'urgence et la priorité* » restaient « *la lutte contre les emplois à bas salaires et en contrats précaires* », et l'accès à l'emploi « *pour les jeunes en particulier* ».

Retraites : le déficit du système se résorbera naturellement selon le rapport du COR

A lors que le gouvernement prétend nécessaire de remettre sur la table la réforme du système des retraites, le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié le 10 juin, démontre qu'il n'y a aucune urgence, bien au contraire.

Premier enseignement, le déficit se résorbe : il passera sous les 10 milliards d'euros en 2021, contre 13 milliards d'euros en 2020. C'est moitié moins que les prévisions de novembre 2020 (25,4 milliards d'euros). De 2030 au début des années 2060, la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait. Et à l'horizon 2070, le système serait en moyenne en excédent de 0,4% du PIB, soit mieux-disant qu'en 2019, avant la crise sanitaire. Cette amélioration s'explique par une

baisse des gains d'espérance de vie sur la période, à court terme par la surmortalité due au Covid, et à la révision à la hausse du PIB.

Des difficultés conjoncturelles

Deuxième enseignement, avec les règles actuelles le niveau de vie relatif des retraités devrait déjà diminuer à long terme. Il s'établirait de 90% à 95% de celui de l'ensemble de la population en 2040 et de 77% à 86% de celui-ci en 2070, soit son niveau des années 1980. Les futurs retraités seront pénalisés par des taux de cotisation plus élevés qu'actuellement et un montant moyen de pension plus faible rela-

Chronologie d'une réforme interrompue

Promesse de campagne du candidat à la présidence Emmanuel Macron en 2017, le régime unique de retraite par points n'a pas vu le jour. Un mouvement social sans précédent depuis des décennies, puis la crise sanitaire, ont bouleversé le calendrier du gouvernement. Flashback. Dès septembre 2017, Jean-Paul Delevoye est nommé Haut-commissaire à la réforme des retraites. Son rapport, remis le 18 juillet 2019, confirme que la valeur du point pourra varier en fonction des performances économiques du pays et que l'objectif premier reste la maîtrise des dépenses publiques. Il propose aussi d'instaurer un âge pivot à 64 ans, avec

un système de décote et de surcote, pour tous ceux nés à partir de 1963.

Un million et demi de personnes dans la rue

Le 12 septembre 2019, le Premier ministre annonce que la réforme devra être votée en juillet 2020. La confédération FO confirme son appel à une manifestation nationale à Paris le 21 septembre 2019. Le 5 décembre 2019, alors qu'une grève reconductible est votée à la RATP, 1,5 million de personnes défilent dans le pays contre le projet de réforme. Le gouvernement va alors légèrement revoir sa copie

sur l'âge pivot, mais sans abandonner son projet de régime unique par points. L'opposition à cette idée ne cesse de grandir, comme le confirment les sondages, et les manifestations continuent. Le gouvernement va alors avoir recours à l'article 49-3 de la Constitution, le 29 février 2020. Deux projets de loi, l'un organique l'autre ordinaire, sont adoptés par les députés en première lecture les 4 et 5 mars 2020. La réforme sera suspendue le 16 mars. FO demande toujours son « *abandon définitif* ».

Evelyne Salamero

aires sont les vrais « sujets »



Des milliers de manifestants contre la réforme des retraites, à Paris, le 21 septembre 2019.

tivement au revenu d'activité moyen. Les écarts de pension entre hommes et femmes resteront également importants, même s'ils se résorbent au fil des générations.

Le rapport du COR met enfin en avant les fortes réserves du régime Agirc-Arrco, ainsi que son excellente gestion paritaire.

« Ce rapport confirme ce que FO a toujours mis en avant : les difficultés rencontrées quant à l'équilibre des retraites ne proviennent pas du système actuel mais bien des recettes, qui sont pénalisées par les difficultés rencontrées dans les parcours professionnels », pointe Michel Beaugas, secré-

taire confédéral chargé des retraites. FO met en garde « contre toute initiative visant à prolonger la durée de la vie active ou à réduire le montant des pensions », alors que priorité doit être donnée à l'emploi.

Clarisse Josselin

Des propos encore flous mais qui alertent

FO est « sur ses gardes », indiquait ces derniers jours le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, à propos du retour éventuel du ou d'un projet de réforme des retraites. Et pour cause. Depuis quelques semaines le dossier s'est invité dans l'actualité, via des déclarations gouvernementales, patronales et un rapport de la Cour des comptes. Ainsi, pour le ministre de l'Économie il faut reprendre ce dossier, « poursuivre » les réformes « structurelles ». La réforme des retraites est « une priorité » selon Bruno Le Maire. De son côté, la ministre du Travail se fait plus vague. Le sujet n'est pas l'urgence du moment indique-t-elle, mais

la crise n'a pas « invalidé l'intérêt » d'une telle réforme et Elisabeth Borne ne doute pas « qu'on ait besoin d'une réforme pour rendre le système plus juste et plus lisible ».

Convocation des dépenses publiques...

Des allégations déjà entendues, avant crise lors du déploiement du projet, massivement rejeté par les travailleurs. Le président de la République admet d'ailleurs désormais que la réforme était « extrêmement complexe et porteuse d'inquiétudes ». Pour lui, les temps ne sont pas à une réforme sur les retraites, il est « trop tôt » et « ce ne sera pas la même » réforme. Par ces propos sibyllins,

on peut comprendre que le retour du dossier retraites n'est pas écarté et qu'un calendrier est peut-être déjà objet de réflexion de l'exécutif, lequel compte évaluer si la « solidité » des dépenses publiques « est assurée ». Le Medef, évoquant déjà un relèvement, à 64 ans, de l'âge de départ à la retraite, prône quant à lui d'engager une réforme au lendemain des élections présidentielles de 2022. Dans un rapport rendu le 15 juin, la Cour des comptes préconise aussi un relèvement de l'âge, fait d'une réforme des retraites, à engager dès 2023, une nécessité et la condition indispensable pour la baisse visée des dépenses publiques. La méfiance de FO a tout de légitime.

Valérie Forgeront

L'accès à l'emploi et les sala

Le niveau de l'emploi reste inférieur à celui d'avant la crise

Les cicatrices du Covid sur le marché du travail mettront du temps à disparaître. Alors que politiciens et médias évoquent la « reprise économique » tant attendue, la situation de l'emploi s'améliore mais sans retrouver son niveau d'avant crise. Selon l'Organisation internationale du travail, il faudra attendre 2023 pour que la croissance du nombre d'emplois compense les pertes enregistrées durant la crise du Covid. Remettre sur la table la réforme des retraites aurait d'autant moins de sens, alors que les dernières études montrent que si l'emploi repart, il reste inférieur à son niveau de fin 2019. Pour les salariés comme pour les intérimaires, le niveau d'emploi reste en deçà de son niveau

d'avant la crise. Si, au premier trimestre 2021, l'emploi salarié privé progresse de 0,5%, il reste de 1,2% inférieur à son niveau de fin 2019 (soit -243400 emplois).

La production reste en retrait par rapport à février 2020

Après avoir connu d'importantes variations en 2020 dues au confinement, l'emploi intérimaire se stabilise au premier trimestre 2021 mais est en recul de 5% (soit 39600 emplois de moins) par rapport à décembre 2019. Cela se constate aussi bien dans le secteur de l'industrie (-7,9%) que dans le tertiaire (-3,9%) et dans la

construction (-2,4%). Même hors intérim, l'emploi dans le tertiaire marchand reste inférieur de 2% (-239600 emplois) par rapport à la fin de l'année 2019.

Dans la production, là encore les chiffres remontent mais gardent la trace du Covid. En avril 2021, celle-ci baisse légèrement dans l'ensemble de l'industrie. « Par rapport à février 2020 (dernier mois avant le début du premier confinement), la production reste en net retrait dans l'industrie manufacturière (-6,6%), comme dans l'ensemble de l'industrie (-5,5%) », relève l'Insee.

Chloé Bouvier

Assurance chômage : le Conseil d'État suspend la réforme

Nouvelle victoire au Conseil d'État pour FO et les autres confédérations dans leur combat contre la réforme de l'Assurance chômage. Le 22 juin, la juge des référés a suspendu le durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi qui devait s'appliquer au 1^{er} juillet 2021.

« Les incertitudes sur la situation économique ne permettent pas de mettre en place, à cette date, ces nouvelles règles qui sont censées favoriser la stabilité de l'emploi en rendant moins favorable l'indemnisation du chômage des salariés ayant alterné contrats courts et inactivité », indique le Conseil d'État dans un communiqué. Il souligne égale-

ment, comme FO le dénonce de longue date, que « les salariés subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité ».

Un jugement sur le fond dans quelques mois

La juge pointe par ailleurs une « erreur manifeste d'appréciation », les règles concernant les salariés s'appliquant immédiatement, alors que le bonus-malus sur les cotisations patronales (jugé partiel et insuffisant par FO) était différé au 1^{er} septembre 2022, en raison même des incertitudes sur la situation économique.

« Le Conseil d'État confirme exactement les analyses et positions de la confédération depuis l'origine sur ce dossier : ce n'est pas le système qui est en difficulté ou la cause des difficultés de l'emploi, mais bien le cours suivi par les politiques économiques », se félicite Yves Veyrier, secrétaire général de FO, qui revendique l'abandon définitif de la réforme.

La majorité des organisations syndicales avaient saisi la haute juridiction fin mai pour obtenir la suspension et l'annulation du décret cadrant cette réforme. Le Conseil d'État va désormais prendre quelques mois pour juger le recours sur le fond.

Clarisse Josselin

Jeunes sont les vrais « sujets »



Jeunes : parlons d'abord de leur accès à l'emploi!

Entre autres replacé dans le cadre de la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi, le projet de réforme des retraites, suspendu à l'arrivée de la crise et dont FO, notamment, demande toujours l'abandon, montrait déjà toute son aberration. Et c'était sans compter avec les difficultés d'emploi exacerbées par la crise. En effet, concevoir un calcul de la pension basé sur l'ensemble de la carrière reviendrait à exiger des jeunes qu'ils travaillent plus longtemps. Or ceux-ci connaissent une insertion professionnelle bousculée, ce que démontrent moult enquêtes statistiques. Ainsi, au troisième trimestre 2020, 619 000 jeunes actifs de moins de

24 ans étaient sans emploi. C'est 16% de plus qu'à la même période l'année précédente. La précarité de l'emploi n'avait pas attendu le Covid-19 pour cibler les jeunes adultes. En quarante ans, le taux de chômage des moins de 25 ans a grimpé de 18 points. Plus souvent concernés par des contrats courts, ces jeunes dépendent davantage des variations conjoncturelles : à chaque crise économique ils sont les premières victimes.

22% des pauvres ont moins de 30 ans

Parce que précarité et pauvreté sont liées, entre 2002 et 2018 le taux de pau-

vrete des 18-25 ans est passé de 8% à 12,5%, remarque l'Observatoire des inégalités dans son deuxième rapport, publié en novembre dernier. Ce taux augmente encore à la suite de la crise actuelle : fin 2020, 22% des pauvres ont moins de 30 ans. Les 18-24 ans constituent « la principale faille de notre système de protection sociale », du fait de leur exclusion du RSA, soulignait Louis Maurin, le directeur de l'Observatoire. D'où l'enjeu d'ouvrir ce revenu à ces jeunes. Ce que proposaient une quinzaine de présidents de conseils départementaux dans une tribune au *Monde*, peu avant les élections de juin. Ce que FO avait déjà demandé il y a plusieurs mois.

Chloé Bouvier

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au coeur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique
– 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 –
E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :





PSE, CSE, redressement judiciaire et expert-comptable

En cas de recours à un expert-comptable, le CSE doit tenir deux réunions, et ce, même si l'entreprise est placée en redressement judiciaire.

Dans cette affaire, lors de la première réunion du CSE, à l'occasion de la mise en place d'un PSE, il était apparu nécessaire aux membres de nommer un expert-comptable en vue de fournir un rapport motivé. Or l'entreprise se trouvait en redressement judiciaire et le CSE avait donc rendu son avis avant que l'expert-comptable puisse assurer sa mission, et parce que l'article L 1233-58 ne prévoyait qu'une seule réunion. L'administration avait homologué le document unilatéral. À tort, selon le Conseil d'État dans une décision du 16 avril 2021 (n°426287), il lui appartenait en effet de vérifier si le CSE avait pu rendre un avis éclairé par les conclusions de l'expert-comptable : « *Même si, en cas de redressement et de liquidation judiciaires, une seule réunion du comité d'entreprise est en principe prévue par l'article L 1233-58, le*

recours à un expert, destiné à éclairer le comité d'entreprise, justifie qu'il soit réuni une seconde fois afin de ne pas priver d'effet le recours à l'expertise. Il appartient alors à l'administration de s'assurer que les deux avis du comité d'entreprise ont été recueillis après que ce dernier a été mis à même de prendre connaissance des analyses de l'expert ou, à défaut de remise du rapport de l'expert, à une date à laquelle, eu égard notamment aux délais propres à la procédure ouverte par le tribunal de commerce et aux diligences de l'employeur, l'expert a disposé d'un délai suffisant pour réaliser sa mission dans des conditions permettant au comité d'entreprise de formuler ses avis en connaissance de cause. » Les textes doivent être interprétés de manière à les rendre utiles et efficaces...

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1233-58 du Code du travail dispose : « *I.- En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, l'employeur, l'administrateur ou le liquidateur, selon le cas, qui envisage des licenciements économiques, met en œuvre un plan de licenciement dans les conditions prévues aux articles L 1233-24-1 à L 1233-24-4. L'employeur, l'administrateur ou le liquidateur, selon le cas, réunit et consulte le comité social et économique dans les conditions prévues à l'article L 2323-31 ainsi qu'aux articles (...) L 1233-30, I, à l'exception du dernier alinéa et dernier alinéa du II, pour un licenciement d'au moins dix salariés dans une entreprise d'au moins cinquante salariés; L 1233-34 et L 1233-35 premier alinéa et, le cas échéant, L 2325-35 et L 4614-12-1 du Code du travail, relatifs au recours à l'expert (...).* »

L'article L 1233-30 du Code du travail précise : « *I.- (...). Le comité d'entreprise tient au moins deux réunions espacées d'au moins quinze jours (...).* »

L'article L 1233-34 précise quant à lui que le CSE peut se faire assister d'un expert-comptable afin que ce dernier rende un rapport.

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr

Renforcer les services publics est fondamental



Voilà près d'un an et demi que la crise sanitaire a contraint les instances syndicales à se tenir la plupart du temps selon le mode du « distanciel ».

C'est donc non sans joie que des centaines de délégués FO ont participé physiquement à deux congrès fédéraux, celui de la Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO), qui se tenait à

Nancy, et celui de la Fédération FO Énergie et Mines, à Montpellier.

Ces secteurs fort différents – d'un côté les administrations de l'État, de l'autre les industries électriques et gazières – ont certes chacun leurs propres revendications, mais une préoccupation commune souligne leur même ADN : la défense des services publics républicains, de leurs agents et de leurs statuts. Aux prises depuis des années, y compris pendant la pandémie, avec le déploiement de réformes organisant restructurations et privatisations de services au nom d'économies budgétaires ou encore de la concurrence, les personnels, qui combattent chaque jour la destruction de leurs droits, montrent toute leur détermination à protéger des services publics qui ont largement fait la démonstration de leur utilité auprès des usagers en tant que traduction concrète des principes républicains, entre autres d'égalité et de solidarité.

Visites aux congrès.



Renforcer les services p

Baisse du pouvoir d'achat : la preuve par les chiffres

Sur l'ensemble de la fonction publique, le pouvoir d'achat des agents publics a fondu de 20% environ depuis l'an 2000 évalué FO. En cause, le gel du point d'indice dès l'année 2011, hormis une hausse de 1,2%, et encore en deux temps, sur les années 2016-2017.

Retard sur l'inflation

Alors que se tiendra un rendez-vous salarial avec le ministère de la fonction publique le 6 juillet prochain, la FGF-FO (et plus largement l'Union inter-fédérale FO-Fonction publique) réitère sa demande : « Le point d'indice doit être impérativement revalorisé. » Publiée en juin, une étude de l'Insee portant sur le versant l'État montre la réalité de cette austérité salariale.

En euros constants, le salaire net moyen pour l'ensemble des personnels a diminué de 1,2% en 2018 et de 0,1% en 2019. L'inflation était de +1,8% en 2018 et de +1,1% en 2019. « *Les salaires les plus faibles baissent en euros constants quand les plus élevés sont stables* », indique l'Insee. La baisse est même de 0,5% hors contrats aidés. Et pour les non-fonctionnaires (contractuels...), hors contrats aidés, le recul est de 1,5%. « *Le recul du nombre de bénéficiaires de contrats aidés [-54% en un an après -48% en 2018, NDLR] (...) rehausse mécaniquement le salaire moyen de l'ensemble* », précise encore l'Insee, notant par ailleurs que « *le salaire net des femmes est inférieur de 13,6% en moyenne à celui des hommes, soit légèrement plus qu'en 2018* ».

Valérie Forgeront

La FGF-FO pr publique répu

La détermination des agents de l'État et militants FO est à la hauteur des attaques menées depuis des années contre les services publics. C'est ce qu'a montré le 23^e congrès de la Fédération générale FO des Fonctionnaires (FGF-FO), qui s'est tenu du 14 au 17 juin à Nancy, accueillant 38 syndicats nationaux et 53 sections départementales. Dès l'ouverture du congrès, le ton était donné avec l'adoption d'une motion de soutien aux agents des DIR (directions interdépartementales des routes) en grève le 15 juin, à l'appel du SNP2E-FO, contre le projet de loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) qui prévoit, entre autres, le transfert aux collectivités territoriales de routes nationales ainsi que des personnels affectés à ces missions. Ce n'était

La défense du service public, fil rouge d

Le congrès de la Fédération FO Énergie et Mines a réuni 350 participants du 31 mai au 3 juin à Montpellier. Alors que la marche à la privatisation s'accélère, qu'EDF, mais aussi Engie (ex-GDF) sont menacées par des plans destructeurs, les délégués ont réaffirmé une revendication clé : la création d'un EPIC de l'Énergie.

De la période « hors norme » que vit le monde depuis l'apparition du coronavirus, « s'il est une leçon à retenir, c'est bien celle-là : les ser-

vices publics sont les outils nécessaires et indispensables à la cohésion de notre nation et cela est évidemment valable pour le secteur de l'énergie qui constitue le poumon de toute activité économique! ». Le rapport d'activité présenté au congrès de la Fédération Énergie et Mines, par son secrétaire général sortant Vincent Hernandez, adopté à la quasi-unanimité, résume ainsi l'enjeu du combat mené par les électriciens et gaziers. Un combat entamé depuis plus de vingt ans, puisque le marché de l'électricité et du gaz a été progressivement ouvert à la concurrence à partir de 1999 en application des directives européennes. Un combat qui se durcit encore aujourd'hui, alors qu'EDF et Engie (la descendante de GDF) sont menacées d'être restructurées de fond en comble.

Intégration contre désintégration

Côté EDF, si le projet Hercule, élaboré par la direction sur demande de l'exécutif, a été rebaptisé Grand EDF, l'objectif reste bel et bien de scinder EDF, aujourd'hui détenue à 84% par l'État, en plusieurs entités, de façon à ouvrir davantage aux capitaux privés une partie des activités du groupe. La très forte mobilisation des personnels ces derniers mois, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, a pour l'instant bloqué l'offensive, entraînant notamment le report *sine die* de la présentation d'un projet de loi relatif à EDF, présentation initialement prévue le 19 mai dernier. Mais craignant un passage en force pendant l'été, les plus de 300 délégués au congrès ont tenu à rappeler leur inébran-

Publics est fondamental

Protège les principes de la fonction publique

qu'un avant-goût de l'humeur combative de la FGF-FO, première organisation syndicale à l'État (plus de 2 millions d'agents) depuis 2011, et qui vise à le rester à l'issue des élections professionnelles de 2022.

« *Soyez fiers* » d'être des agents publics, appuyait Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération, assurant les congressistes du « *soutien* » de l'organisation aux revendications. La FGF-FO sera « *solidaire* » le 23 juin des actions européennes (à travers la FSESP) pour la journée internationale des services publics, indiquait Christian Grolier, réélu secrétaire général de la FGF-FO. Et par les quarante-trois interventions de délégués à la tribune du congrès, mais aussi par les trois résolutions, adoptées à l'unanimité, les militants ont montré leur détermination.

Le combat pour les droits et contre les réformes destructrices

Les revendications, les motifs de mécontentement et/ou d'inquiétude ne manquent pas, à commencer par le déploiement de réformes ou projets malgré la crise. Ainsi, le projet 4D ou encore la loi de Transformation du 6 août 2019 qui se poursuit. Elle introduit notamment (en 2022) le comité social d'administration après avoir supprimé, fusionné ou vidé de leur substance des instances consultatives (CHSCT, CT, CAP), diminuant aussi au passage le nombre d'élus. Et les attaques sont multiformes contre les services de l'État. La réforme du réseau de proximité des finances publiques, supprimant notamment des trésoreries, en fait partie. Et dans d'autres admi-

nistrations, les restructurations permanentes, servies par des outils tels que la réforme de l'organisation territoriale de l'État (créant notamment, par restructuration, de nouvelles directions départementales), en font aussi partie. Quant à la négociation sur le télétravail, elle inquiète. Tandis que le ministère de la fonction publique prévoit une compensation de 10 euros, les militants demandent qu'il soit encadré et basé sur le volontariat. Interrogations sur ce que sera la protection sociale complémentaire, contestation de la baisse des moyens syndicaux, analyse des conséquences de l'ordonnance sur la négociation collective, indignation face aux discriminations envers les syndicalistes... Par le nombre et la nature des sujets abordés lors de ce congrès, comment ne pas mesurer le

Suite en page 14

de la Fédération Énergie et Mines

table opposition à ce projet et ont adopté à l'unanimité une motion revendiquant son retrait. Côté Engie (dont l'État ne détient déjà plus que 23,64%), le plan Clamadieu, du nom du président de son conseil d'administration, prévoit aussi de scinder l'entreprise en deux. La deuxième entité, baptisée Bright, regrouperait toutes les activités susceptibles d'être vendues, soit deux tiers de ses activités satellites (services, installations, relations client...) qui emploient 74 000 salariés au total, dont 28 000 en France.

Face à cette « *désintégration* » du service public de l'énergie, la fédération FO revendique au contraire la création d'un Établissement public industriel et commercial (EPIC) de l'énergie, qui intégrerait « *toutes les acti-*

Suite en page 14

La continuité dans le changement

Le congrès de la FNEM-FO a été marqué par l'élection d'un nouveau secrétaire général. Vincent Hernandez, à qui les congressistes ont chaleureusement exprimé leurs remerciements et leur soutien, n'a pas souhaité renouveler son mandat, pour des raisons personnelles. Alain André prend le relais (*lire son portrait page 23*). Il souligne : « *Mon mandat s'inscrit dans la continuité du précédent. La fédération a toujours progressé avec Vincent, donc je ne vois pas pourquoi on prônerait le changement.* » La défense du service public et du statut ainsi que la syndicalisa-

tion restent les priorités de la fédération. Pour cela, l'accent va notamment être mis sur l'explication des revendications et le développement des visioconférences, de façon à « *transmettre* » toujours mieux aux plus jeunes et ainsi « *préparer la relève* ». Dans l'immédiat, les forces de la fédération sont aussi consacrées aux élections de la Camieg (caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières), qui se déroulent du 21 au 25 juin, et de la CCAS (caisse centrale d'activités sociales), qui auront lieu en novembre.

E. S.

La défense du service public, fil rouge de la Fédération Énergie et Mines

Suite des pages 12-13

vités liées aux énergies électriques et gazières », précise la résolution générale des congressistes.

Les délégués ont également souligné leur détermination à défendre le statut des Industries électriques et gazières, dont ils exigent qu'il soit appliqué à « toutes celles et tous ceux qui contribuent à la production, au transport, à la distribution, au stockage et à la commercialisation de l'électricité et du gaz ».

Pour un mix énergétique équilibré

Autre bataille de grande actualité pour la fédération FO : celle menée contre la nouvelle réglementation environnementale publiée fin 2020 par le gouvernement, la RE2020, visant à éliminer les installations de chauffage au gaz dans les bâtiments neufs d'ici à 2024. Cette nouvelle norme s'applique dès cet été pour les nouvelles constructions de maisons individuelles. Elle est d'autant plus inacceptable, ont rappelé les délégués, que les innovations récentes pour obtenir des gaz de synthèse renouvelables (hydrogène, biométhane), permettant de décarboner la production d'énergie, n'ont pas bénéficié d'investissements à la hauteur de l'enjeu. Il en va pourtant de la survie de la filière gaz, alerte la fédération FO depuis déjà longtemps. Au-delà des 130 000 emplois que menace cette nouvelle réglementation, il en va de l'indépendance énergétique du pays, expliquent les électriciens et gaziers FO, qui ont rappelé leur attachement à un mix énergétique équilibré, incluant toutes les sources d'énergie, y compris le nucléaire.

Forte de la détermination des délégués au congrès à défendre un « service public républicain » de l'énergie, la fédération FO organise le 29 juin une journée d'action, sous la forme d'initiatives locales. Elle diffusera également une vidéo en direct, durant laquelle interviendront notamment Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération, et Alain André, le nouveau secrétaire général de la fédération.

Evelyne Salamero

La FGF-FO protège les principes de la fonction publique républicaine

Suite des pages 12-13

degré d'inquiétude des agents de l'État aux prises avec le manque de moyens budgétaires dans les services, les sous-effectifs, les salaires gelés, un système de mutations et d'avancements non plus défendus en CAP mais examinés uniquement dans le cadre de lignes de gestion. Beaucoup de délégués ont souligné aussi la difficulté rencontrée pour continuer l'activité syndicale dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire. Cette activité ne s'est toutefois jamais arrêtée se sont-ils félicités, évoquant de récentes grèves et les actions à venir, tel un préavis

déposé à l'hôpital des Armées de Bordeaux, menacé de fermeture, ou encore le rassemblement prévu à Paris le 30 juin devant le ministère de l'Éducation nationale par des syndicats du Var, dont FO. Si le statut général est attaqué, il est toujours bien là, ont insisté les militants, et il faut le défendre sans relâche pour qu'il ne devienne pas une coquille vide et ne pas assister à une transformation complète de la fonction publique. Forte des résolutions adoptées, FO aborde les élections de 2022 avec combativité pour confirmer sa première place.

Valérie Forgeront

PSC : la FGF-FO exige le maintien de la solidarité intergénérationnelle

Le gouvernement a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (ordonnance du 17 février 2021) et semble pressé de boucler le dossier d'ici la fin de l'année. Mais alors qu'un décret est en attente, le dossier de la PSC – qui a fait l'objet d'un accord de méthode signé par FO, ce qui ne préjuge pas de l'avenir de cette négociation –, inquiète à plus d'un titre les agents publics.

La réforme (prévue par la loi de transformation du 6 août 2019) introduit le principe de la participation de l'employeur au financement de la PSC, à 50% d'un montant de référence. Pour l'instant, seul le versant État est concerné par une phase transitoire sur 2022-2023 (à partir de 2025-2026, la PSC s'appliquerait aux autres employeurs publics) et la participation forfaitaire de l'employeur serait alors *a priori* de 15 euros brut par mois (soumis à cotisations et fiscalisés). Autant dire un socle minime.

Les mêmes droits pour les actifs et les retraités

La FGF-FO, qui lors du congrès a organisé une table ronde sur la PSC, a appelé son « attachement à la participation de l'employeur à la PSC », ainsi que le prévoit le statut général des fonctionnaires. La fédération, qui demande « un panier de soins interministériel de qualité », s'oppose au concept de paquet salarial et donc à toute tentative d'assimiler cette participation à un gain salarial. La FGF-FO, qui se prononce en faveur d'une libre adhésion à une PSC, refuse par ailleurs une segmentation des risques santé/prévoyance dans le cadre de cette réforme, qui interroge aussi sur la question de l'accès de tous les personnels et ayants droit aux futurs contrats.

Tandis que les gouvernements n'ont cessé de tailler dans les effectifs ces dernières années, se pose encore la question, et pas des moindres, de l'égalité des droits entre actifs et retraités, soit le respect du modèle de solidarité intergénérationnelle, construit sur une mutualisation des risques et des personnes entre actifs et retraités. Un modèle mis en œuvre jusqu'à présent via les contrats établis avec des mutuelles à caractère professionnel.

Valérie Forgeront



QUAND IL VOUS DEMANDERA
POURQUOI
VOUS AVEZ LAISSÉ
PRIVATISER L'ÉNERGIE
VOUS RÉPONDREZ QUOI ?

Les représentant.e.s des salarié.e.s d'EDF alertent sur le projet Hercule qui n'a rien d'un mythe. C'est un **réel projet de démantèlement** d'EDF, pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne.

L'énergie est un bien commun **vital** pour les citoyens et l'économie, **déterminant** pour la transition énergétique. Comme en 1946, l'État doit **reprendre la main** sur ce secteur pour le préserver. Hier pour **reconstruire le pays**, aujourd'hui pour **sauver le climat**.

Si Hercule voit le jour, le point de non-retour de la privatisation amorcée en 2004 sera franchi. Votre facture d'électricité augmentera. Notre souveraineté énergétique sera bafouée et l'énergie deviendra le **talon d'Achille** de la France.

Signez la pétition sur
www.energie-publique.fr

L'énergie est un bien commun

Je signe



**#POUR ^{UN}ÉNERGIE
PUBLIQUE**

energie-publique.fr



Transports urbains : FO remporte la deuxième place aux élections professionnelles

Syndicalisme de proximité, revendications claires alliant contestation et force de proposition... Avec ce cocktail gagnant, FO ne cesse de progresser dans la branche des transports urbains, au point d'avoir dépassé les 20% à l'issue de la dernière mesure de la représentativité syndicale dévoilée fin mai.

Avec 20,23% de représentativité brute à l'issue du dernier cycle des élections professionnelles dans le secteur privé, la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP est devenue fin mai la deuxième organisation syndicale dans la branche des transports urbains. Elle gagne près de 4 points par rapport au précédent cycle achevé en 2017 (16,4%) et passe devant la CFDT.

« Et il ne s'agit là que des données brutes, lorsque les résultats définitifs seront publiés en juillet, avec les poids relatifs de

chaque organisation, on espère atteindre les 22% », précise José Angulo, secrétaire fédéral FO-UNCP chargé des transports urbains.

Ce militant a repris le secteur il y a huit ans et réalisé un énorme travail de fond. À l'époque, FO représentait environ 13% des voix. Depuis, l'organisation n'a cessé de progresser. « On est repartis à la base du syndicalisme en allant sur le terrain, en allant au terminus donner les tracts de la main à la main aux conducteurs, explique-t-il. On a même eu des plaintes car on sautait les murs pour aller tracter sur des prés carrés bien gardés par d'autres syndicats. »

La France compte au moins deux cents réseaux de transport urbain. « Là où on n'existait pas on a essayé de monter des sections, et là où on était déjà implantés, on s'est développés », ajoute Fernando Martins, secrétaire fédéral à la fédération FO-UNCP, également chargé des transports urbains.

FO majoritaire à Avignon, Grenoble ou Montpellier

Une fois les sections constituées, l'équipe reste toujours disponible pour répondre

aux demandes des camarades en rédigeant des tracts ou des préavis de grève. « On a mis en place un système avec beaucoup de formations et on a aussi créé un réseau entre nous avec beaucoup d'échanges de bonnes pratiques », poursuit Fernando Martins.

Ce syndicalisme de proximité s'appuie sur des revendications claires et cela dans une démarche alliant lutte et négociations. « Entre le tout oui d'accompagnement de la casse sociale et le tout non, on est force de proposition et on a notre place, ça se confirme de partout », se félicite José Angulo, qui souligne aussi le réel soutien accordé par la fédération FO-UNCP en termes de moyens et de temps.

Pour preuve, FO progresse constamment dans les petits comme les grands réseaux. Certains résultats sont impressionnants dans les plus grosses villes.

À Montpellier, FO a fait tomber un fief de la CGT en mai 2018 en remportant plus de 70% des voix. FO est également en tête à Avignon (78%), où est basé José Angulo. « Sur 360 salariés, on a plus de 200 adhérents FO », se félicite-t-il. FO est également majoritaire dans le réseau bordelais. Les derniers bons résultats en date ont été obtenus début juin chez TCL, le réseau des transports en commun lyonnais, premier réseau du secteur privé (groupe Keolis). Dans cette entreprise, FO a remporté la deuxième place avec 28,09% des voix sur les trois collègues, soit une hausse de 3,94 points par rapport à 2018. À Grenoble, où milite Fernando Martins, FO a ainsi remporté en décembre 2019 82% des voix face à six organisations syndicales, contre 53% lors du précédent scrutin. Le réseau urbain, détenu par le groupe Transdev, emploie près de 1500 salariés. Les victoires concernent également les réseaux plus modestes, comme Transvilles à Valenciennes, où FO a aussi damé le pion au syndicat majoritaire en avril 2019.

Clarisse Josselin



De gauche à droite : Patrice Clos, Fernando Martins, Martine Garnier et José Angulo.



Apave : FO mobilisée pour la défense des acquis sociaux

À l'appel de FO notamment, 30% des 8500 salariés français du spécialiste de la gestion des risques ont fait grève le 7 juin. Une mobilisation historique, à la hauteur des menaces que font peser les changements d'organisation et capitalistiques.

Du jamais vu à l'Apave. Le 7 juin, 30% des 8500 salariés français du leader hexagonal de l'inspection industrielle, né il y a cent cinquante ans quand les industriels ont mutualisé les moyens nécessaires au contrôle des machines à vapeur, ont débrayé à l'appel de l'intersyndicale comprenant quatre organisations dont FO. La mobilisation a été massive dans les cent trente agences, certaines comptant jusqu'à 92% de grévistes! « C'est un

coup de semonce pour la direction. L'ampleur de la mobilisation montre le mécontentement généralisé face à la dégradation des conditions de travail et aux propositions indécentes de la direction dans le cadre de la négociation du futur socle social commun », explique Vincent Bonnier, délégué central FO de l'Apave Sud Europe.

Un groupe en pleine réorganisation

Le moment est crucial pour le groupe de 12 400 salariés (implantations à l'international comprises), à l'orée d'une complète réorganisation. Les évolutions réglementaires, qui exigent la séparation des activités d'inspection de celles dédiées à la formation et à l'assistance technique, vont conduire au regroupement, au 1^{er} janvier 2023, des quatre entités territoriales multi-sectorielles en deux entités nationales. Une réorganisation assortie d'une harmonisation des statuts sociaux et d'un passage à la convention collective Syntec, prévus dès janvier 2022.

Ensuite, le groupe a tourné en mai la page d'un actionariat 100% associatif en décidant d'ouvrir 30% de son capital au fonds d'investissement PAI pour soutenir le plan 2021-2025 (appelé Boost), qui prévoit 10% de croissance annuelle du chiffre d'affaires (900 millions actuellement).

« Les salariés perçoivent très mal l'arrivée de cet investisseur qui va exiger une remontée rapide des dividendes et accroître la pression. Ils subissent déjà depuis plusieurs années une augmentation de la charge de travail, avec des moyens insuffisants, qui se traduit par une réduction drastique des temps d'intervention. Sans compter le non-remplacement des départs », précise le DSC FO. Dans ce contexte explosif, les propositions *a minima* de la direction, malgré son engagement de conduire l'harmonisation sociale à coût identique, ont allumé la mèche. Depuis la grève, elle serait disposée à revoir sa copie. « Les salariés sont prêts à refaire grève », prévient Vincent Bonnier.

Élie Hiesse

Renault : FO-Métaux signe l'accord pour « l'électrique français »

FO-Métaux a signé le 8 juin l'accord sur « l'avenir des sites Renault dans le Nord », qui acte la création du premier pôle industriel électrique en France, dans les Hauts-de-France, par le regroupement, dès le 1^{er} janvier 2022, dans une même entité juridique (Renault ElectricCity) des sites nordistes de Douai, Maubeuge et de Ruitz (Pas-de-Calais) employant 5 000 salariés. Il s'annonce comme le plus important centre de production de véhicules électriques en Europe (400 000 véhicules par an).

Harmoniser les statuts par le haut

« Cet accord répond à notre revendication de maintien de l'emploi dans l'industrie automobile française. En pleine actualité sur la nécessaire relocalisation des productions, il est une super bonne nouvelle pour le "made in France" car il met en place les conditions de la création d'un pôle d'excellence devant développer l'emploi et des compétences d'avenir », note Mariette

Rih, déléguée centrale FO-Renault. Le texte prévoit déjà 700 créations d'emplois en CDI d'ici à fin 2024, de nouvelles productions, l'intégration d'une usine de batteries à Douai. Et il apporte des garanties sur le temps de travail, les rémunérations, la mobilité aux salariés dont les statuts seront harmonisés. Pour les négociations à venir, FO a posé sa ligne rouge : « L'harmonisation des statuts doit se faire par le haut. »

E. H.

RS Isolsec : les salariés en grève depuis le 7 juin

Près de cinquante salariés ont cessé le travail lorsque la direction a refusé de verser la prime Macron et d'augmenter les salaires de plus de 1%, alors que l'entreprise connaît des résultats florissants.

Le conflit a éclaté au moment des NAO dans cette PME située dans le Loiret, explique le délégué syndical FO Jean-Philippe Dos Santos. Détenue par la société française Vulcanic Holding, RS Isolsec est une PME où travaillent environ 65 salariés. L'entreprise, détenue à 33% par l'État, est spécialisée dans la fabrication de transformateurs électriques et compte parmi ses clients en France la SNCF ou encore EDF.

Lorsque le 15 mai les négociations annuelles obligatoires démarrent, la direction propose une augmentation générale des salaires de 1% et n'évoque pas le versement de la prime Macron pour l'année 2021. C'est la stupéfac-

tion parmi les salariés dont un grand nombre sont rémunérés au Smic et qui n'ignorent pas les bons résultats financiers de leur entreprise. « *En cinq mois de travail, nous avons déjà dépassé de 27% le chiffre d'affaires prévisionnel de l'année, souligne l'élu FO. Pour cette année, il est estimé à 10 millions d'euros.* »

« Nous avons perdu deux semaines de salaire »

En 2018, déjà, le CSE avait mandaté un expert-comptable qui avait certifié que la distribution faite aux salariés était bien en deçà des marges réalisées par l'entreprise. D'où la quasi-unanimité dans la décision de se mettre en grève le 7 juin dernier dans cette PME où il n'y avait aucune présence syndicale il y a encore deux ans. Par son implantation, FO est désormais l'unique syndicat.

« *Nos revendications à ce jour sont une augmentation générale des salaires d'au moins 3,5%, le versement de la prime Macron à hauteur de 800 euros et l'ouverture d'un compte-épargne temps* », résume le DS. Après une



semaine de grève, la direction a formulé des contre-propositions qui ne sont pas acceptables pour les grévistes. « *Nous avons déjà perdu deux semaines de salaire, mais nous tenons le coup. Nous savons qu'en deux semaines 500 000 euros de chiffre d'affaires ont été perdus, mais nous ne lâcherons pas* », martèle-t-il.

La direction, surprise par ce mouvement de grève inédit, reste pour l'heure sourde aux demandes des grévistes. La dernière réunion des NAO s'est tenue le 16 juin et s'est achevée sur une impasse. Les salariés ont donc voté une nouvelle semaine de grève, jusqu'au 25 juin compris... Sauf si la direction répond aux revendications. **Maud Carlus**

Côtes-d'Armor : les salariés d'un établissement médico-social en lutte pour leurs conditions de travail

Rien ne va plus dans le centre médico-social (pour jeunes déficients visuels) La Villeneuve Sainte-Odile de Plénée-Jugon (Côtes-d'Armor). Dans cet établissement à but non lucratif de l'association d'utilité publique Voir Ensemble, le récent débrayage d'une journée n'a pas résolu, pour l'instant, les problèmes, récurrents. Deux démissions, six arrêts maladie... Depuis quelques années s'exerce un management qualifié de « *toxique* » et « *strictement comptable* ». Ce qui a conduit

les neuf militants FO du centre à décider d'une action le 8 juin, suivie par la quasi-totalité des trente-deux employés.

« Tout ça pour faire des économies »

Ces derniers sont « *épuisés* » par une ambiance de travail insupportable, liée notamment à la mise en place par l'ARS du « *tout inclusif* », soit une scolarisation privilégiant les établissements classiques pour les jeunes en situation de handicap.

Christophe Kerlaouëzo, professeur depuis vingt-six ans, est excédé : « *Nous craignons la fermeture de notre établissement. Cette directive d'inclusion conduit à regrouper les jeunes dans les villes, au sein d'établissements scolaires qui ne sont pas armés pour les accompagner. Tout ça pour faire des économies.* » Les salariés continuent de lutter pour leurs conditions de travail, dénonçant une dégradation qui a des répercussions sur les jeunes dont ils ont la charge. **M. C.**



Les psychologues se mobilisent pour la santé mentale

Il a fallu que le vase déborde pour que les psychologues, une profession qui ne se mobilise pas souvent, descendent dans les rues. Le 10 juin, une vingtaine de manifestations ont été organisées, répondant à l'appel de plusieurs syndicats dont FO.

« Il y a eu des gouttes qui ont fait déborder le vase. Notre statut est encore attaqué », explique Véronique Kauffholz, psychologue clinicienne en centre hospitalier spécialisé et membre de la Fédération FO des Services publics et de la Santé. Parmi les dernières attaques en date, l'annonce d'un dispositif visant à rembourser des consultations de 30 minutes à 22 euros. « C'est une hérésie, à la fois pour les patients et les professionnels, s'indigne la psychologue. Qui décide de combien de temps doit durer une consultation ? 30 minutes, c'est court. » Parce que cette consultation doit être

prescrite par un médecin généraliste, les professionnels dénoncent également une « paramédicalisation » de leur métier.

Santé mentale, le parent pauvre de la médecine

« Ce dispositif est aussi une manière de réagir à la crise actuelle, qui a vu de plus en plus de personnes solliciter une prise en charge psychologique. Or le service public est sous tension : dans certains centres médico-psychologiques (CMP), il faut attendre plusieurs mois, parfois un an pour un rendez-vous pour un enfant », souligne Véronique Kauffholz. Face à un manque de moyens humains, les professionnels doivent hiérarchiser les souffrances à prendre en charge, en réagissant dans l'urgence. « Ce n'est pas ça notre métier. Le temps psychique ne peut être réduit à une gestion d'urgence. » Alors qu'Olivier Véran avait annoncé 160 postes supplémentaires dans les CMP, « ce ne sont pas des emplois pérennes et seuls 40 recrutements ont effectivement eu lieu », précise la psychologue. La crise du Covid-19 a mis en lumière la situation de la santé mentale en France, qualifiée de « parent pauvre de la médecine ».

Augmenter d'urgence les investissements

Pour l'OCDE, « les pays doivent fournir un soutien adéquat aux personnes touchées, tout en augmentant d'urgence les investissements et la qualité des soins pour réduire les coûts sociaux et économiques élevés associés aux problèmes psychiques ». Dans un rapport publié le 8 juin, l'organisation estime que « les services psychiatriques ont longtemps été négligés et sous-financés, et les besoins de soins non satisfaits restent élevés dans les pays de l'OCDE ». Avant même l'épidémie, « on estime qu'une personne sur deux avait déjà souffert de troubles psychiques au cours de sa vie ». Or, relève encore l'OCDE, les coûts associés aux troubles mentaux représentent plus de 4,2% du PIB et certains peuvent être évités, « plus d'un tiers sont liés à des taux d'emploi plus faibles et une perte de productivité ».

C. B.

Au point que l'Organisation européenne de la coopération économique (OCDE) a appelé les États à investir dans leur système de soins en sa faveur.

Chloé Bouvier



© MATHILDE MAZARS/REX



Crédit immobilier : comment le rembourser par anticipation

Le code de la consommation précise que l'emprunteur « peut toujours, à son initiative, rembourser par anticipation, en partie ou en totalité » son crédit immobilier.

Le code de la consommation indique toutefois aussi que le contrat de votre crédit peut prévoir l'interdiction d'un remboursement égal ou inférieur à 10% du montant initial prêté, sauf si ce montant correspond au seul solde dont vous restez redevable.

Les raisons qui peuvent conduire au remboursement anticipé de votre crédit immobilier sont diverses. Vous pouvez notamment être amené à procéder à un remboursement anticipé à l'occasion de la revente du bien acquis, à la suite d'une rentrée d'argent exceptionnelle (succession, donation...) ou encore lors du rachat de votre crédit par un nouvel établissement financier. Comment procéder? Vous devez contacter votre établissement prêteur, de préférence par écrit, et lui faire part de votre souhait d'effectuer un remboursement anticipé, partiel ou total.

Votre établissement prêteur est tenu, après réception de votre demande de remboursement par anticipation, de vous transmettre une estimation chiffrée des frais dont vous aurez à vous acquitter. Si votre contrat de prêt a été conclu à compter du 1^{er} juillet 2016, cette estimation se doit d'être faite gratuitement.

Pénalités : les informations à connaître

Lors d'un remboursement anticipé de votre crédit immobilier, vous pouvez devoir vous acquitter de pénalités auprès de l'établissement prêteur si cela a été prévu dans votre contrat de prêt. Le montant des pénalités que l'établissement prêteur peut solliciter est encadré par le code de la consommation.

Si vous avez souscrit un prêt à taux fixe, les pénalités pour remboursement anticipé ne peuvent pas dépasser ces deux plafonds : l'équivalent de six mois d'intérêts dus sur le capital remboursé par anticipation et selon le taux moyen du prêt, l'équivalent de 3% du capital dont vous restez redevable avant de procéder au remboursement anticipé.

Si vous avez souscrit un prêt à taux variable, les pénalités pour remboursement anticipé ne peuvent pas dépasser ces deux plafonds : l'équivalent de

six mois d'intérêts dus sur le capital remboursé par anticipation et selon le taux moyen du prêt, l'équivalent de 3% du capital dont vous restez redevable avant de procéder au remboursement anticipé. Les pénalités peuvent toutefois être majorées d'intérêts compensateurs, permettant à l'établissement prêteur d'appliquer le taux moyen initialement convenu au moment de la souscription du crédit immobilier.

Si votre contrat de prêt ne prévoit pas de pénalités de remboursement anticipé, vous n'avez aucune raison de vous en acquitter. Par ailleurs, et ce même si votre contrat prévoit des pénalités, vous pouvez être dispensé de leur paiement si le contrat a été conclu après le 1^{er} juillet 1999 et que le remboursement anticipé fait suite à la vente de votre logement en raison d'une des situations suivantes : changement de votre lieu d'activité professionnelle ou de celui de votre conjoint, cessation de votre activité professionnelle ou de celle de votre conjoint (licenciement par exemple), décès de l'emprunteur ou de son conjoint.

Articles L 313-47 à L 313-49 du code de la consommation relatifs au remboursement anticipé du crédit immobilier.

Source : ministère de l'Économie et des Finances.



Alain André, nouveau secrétaire général de la Fédération Énergie et Mines

Au syndicat comme au rugby : l'esprit d'équipe toujours

Syndiqué à FO depuis 1985, secrétaire fédéral depuis 1999, Alain André vient d'être élu secrétaire général de la Fédération FO Énergie et Mines (FNEM-FO). Il aura 58 ans le 1^{er} juillet prochain.

Alain André s'est syndiqué à FO à vingt-deux ans, dès sa titularisation à EDF en 1985 comme monteur distributeur électricien, après avoir suivi l'enseignement de l'école de métiers propre à l'entreprise et avoir travaillé comme stagiaire pendant un an, suivant les règles de la maison. « *Je me suis syndiqué très vite parce que c'était un acte très naturel à l'époque, la quasi-totalité des agents d'EDF était syndiquée. Prendre sa carte était une forme de reconnaissance à l'égard des syndicats dans cette entreprise très riche en acquis sociaux* », explique-t-il. Quand on lui fait remarquer qu'il était en revanche beaucoup moins naturel de se syndiquer d'emblée à FO dans ce secteur où la CGT pesait de tout son poids, il répond : « *Je l'ai fait justement parce qu'on m'avait bourré le crâne pendant dix-huit mois d'école pour que j'adhère à la CGT.* » Cependant, on comprend vite à l'écouter que son choix n'a pas résulté d'un simple esprit de contradiction, mais d'une décision bel et bien mûrement réfléchie. « *Je n'ai jamais aimé subir, je n'ai jamais accepté qu'on me demande de baisser la tête et de rentrer dans*

le rang. S'il n'y a pas une raison valable de le faire, une raison à laquelle j'adhère, alors je sors du rang. Et c'est bien pour cela que la devise de la fédération "Agir pour ne pas subir" me va parfaitement. »

« Mieux vaut avoir trop de caractère que pas assez »

Sortir du rang lui a-t-il valu des ennuis ? « *Comme on dit, ce qui ne tue pas rend plus fort, alors disons que je suis devenu plus fort plusieurs fois* », se contente de répondre pudiquement le militant. Mais il ajoute : « *Je pense qu'il vaut mieux souffrir d'avoir trop de caractère que de n'en avoir pas assez.* »

Adhérent de base pendant plusieurs années, il franchit une nouvelle étape en 1993, l'année de ses trente ans, quand un important conflit social est déclenché par une réorganisation d'EDF. « *J'ai pris mes responsabilités, je suis monté sur le tonneau* », se souvient-il. Le militant en herbe écrit alors son premier tract. À partir de là, il deviendra rapidement secrétaire du syndicat FO d'EDF Services Périgord et s'investira beaucoup dans la formation syndicale, en particulier celle des représentants au CHSCT. Il est élu secrétaire fédéral en 1999, mandat auquel il s'était présenté à la demande du secrétaire général de l'époque, Gabriel Gaudy. Sa double formation professionnelle, puisque cet électricien détient aussi un brevet professionnel de gazier, lui permet en effet de bien connaître toutes les activités de la branche. En 2005 il commence à militer étroitement avec un certain Vincent Hernandez, alors qu'ils viennent tous deux d'être respectivement élus délégués syndicaux centraux d'EDF et GDF, un an après la transformation de ces deux établissements publics en sociétés anonymes en 2004. Alors quand son camarade, devenu entre-temps secrétaire général de la fédération, lui a demandé il y a quelques mois de le relayer à ce mandat, Alain André n'a pas réfléchi longtemps avant d'accepter, même si cela le contraint à abandonner d'autres mandats qui lui tiennent à cœur, car pour cet ancien rugbyman (de douze à trente-huit ans), une chose compte par-dessus tout : l'esprit d'équipe.



© F. BLANC

Evelyne Salamero

**NE LIVREZ PAS
VOS DROITS**

**un vrai
travail
un vrai
salaire**

REJOIGNEZ 